



ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL



ADAPTER LA RELATION DE TRAVAIL APRÈS LA SORTIE DE CRISE DE COVID.

**JEUDI
21 OCTOBRE**

**LE 28 GEORGE V
Paris 8**

ÉVÉNEMENT HYBRIDE

Événement disponible
en présentiel au **28 George V**,
28 avenue George V Paris 8
dans la limite des places
disponibles et en direct sur
la plateforme de retransmission
en ligne **EGDS2021**.



ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL



ADAPTER LA RELATION DE TRAVAIL

APRÈS LA SORTIE DE CRISE DE COVID.



La crise de la covid-19 a fait naître de nouvelles formes d'organisation du travail pour assurer la continuité de l'activité, bouleversant durablement la relation de travail. Avec la sortie de crise qui se profile, l'objectif de ces Etats généraux du droit social est d'identifier quels sont les impacts juridiques, économiques des changements induits dans la relation de travail, notamment avec la généralisation du télétravail plébiscité par les salariés mais facteur de risques ou encore l'intensification du dialogue social qui ouvre de nouvelles opportunités pour les entreprises.

08h00

OUVERTURE DU SITE / ACCUEIL CAFÉ

09h00

Ouverture

Nathalie ATTIAS, avocate au **barreau de Paris**, membre du Bureau du **CNB** et de la Commission Droit et entreprise
Laurence JUNOD-FANGET, avocate au **barreau de Lyon**, ancienne bâtonnière, présidente de la commission Règles et usages du CNB

Marie-Laure VIEL, avocate au **barreau de Saint-Quentin**, ancienne bâtonnière, vice-présidente de la commission Exercice du droit et membre de la commission Formation professionnelle du **CNB**

09h15

Discours officiels

Jérôme GAVAUDAN, président du **Conseil national des barreaux**
Régis BAC, chef de service de la **Direction générale du travail**

09h45

CONFÉRENCE N°1 : Comment appréhender toutes les problématiques causées par la crise sanitaire sur l'emploi et s'adapter ?

La crise sanitaire a durablement affecté l'emploi, un an et demi après la crise sanitaire, quel bilan dresser de la relation au travail ? Les objectifs de la plénière sont de faire le point sur les mesures économiques et juridiques prises pour maintenir l'emploi, d'analyser comment les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont pu travailler ensemble pour surmonter la crise et de définir les tendances à venir en matière d'emploi, de recrutement et d'accompagnement tant des salariés que des employeurs.

Modératrice : Nathalie ATTIAS, avocate au **barreau de Paris**, membre du Bureau du **CNB** et de la Commission Droit et entreprise

Intervenants :

Eric CHEVÉE, vice-président en charge des Affaires sociales à la **Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)**

Michel BEUGAS, secrétaire confédéral en charge de l'emploi et des retraites à **Force Ouvrière (FO)**

DÉBAT AVEC LA SALLE

11h15

CONFÉRENCE N°2 : Actualités jurisprudentielles : relations individuelles et collectives

Modératrice : **Laurence JUNOD-FANGET**, avocate au **barreau de Lyon**, ancienne bâtonnière, présidente de la commission Règles et usages du **CNB**

Intervenants :

Antoine LYON-CAEN, professeur spécialiste du droit du travail à l'**Université Paris Ouest Nanterre La Défense**, avocat au **Conseil d'État** et à la **Cour de cassation**

Virginie DEVOS, avocate au **barreau de Paris**

Jean-Guy HUGLO, conseiller doyen de la chambre sociale de la **Cour de cassation**

12h15

CONFÉRENCE N°3 : Culture d'entreprise et communauté de travail à l'heure du télétravail

Modératrice : **Marie-Laure VIEL**, avocate au **barreau de Saint-Quentin**, ancienne bâtonnière, vice-présidente de la commission Exercice du droit et membre de la commission Formation professionnelle du **CNB**

Intervenants :

Christian THUDEROZ, sociologue, professeur d'Université

Edouard ROBIN, chargé de mission - Élaboration des Solutions de Transfert à l'**Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)**

12h45

PAUSE DÉJEUNER

14h00

PREMIERE SESSION D'ATELIERS (3 ATELIERS AU CHOIX)

ATELIER 1: Construire ensemble un accord collectif adapté

NIVEAU
EXPERT

Modératrice : **Nathalie ATTIAS**, avocate au **barreau de Paris**, membre du Bureau du **CNB** et de la Commission Droit et entreprise

Intervenants :

Pascal PETREL, avocat au **barreau de Paris**

Michel ROSE, avocat au **barreau de Rouen**

Jean-Pierre YONNET, président du **cabinet conseil ORSEU** intervenant auprès des CSE

ATELIER 2 : Comment mettre en place le télétravail dans l'entreprise ?

NIVEAU
DEBUTANT

Modératrice : **Marie-Laure VIEL**, avocate au **barreau de Saint-Quentin**, ancienne bâtonnière, vice-présidente de la commission Exercice du droit et membre de la commission Formation professionnelle du **CNB**

Intervenants :

Georges MEYER, avocat au **barreau de Lyon**

Laure MAZON, avocate au **barreau de Lyon**

ATELIER 3 : Activité partielle et contrôle de l'administration

TOUT
NIVEAU

Modératrice : **Clarisse SURIN**, avocate au **barreau de Paris**, membre de la commission Droit et entreprise du **CNB**

Intervenants :

Joël GRANGÉ, avocat au **barreau de Paris**

Martine KRAWCZAK, cheffe de projet à la **Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)**

16h00

PAUSE

16h15

DEUXIEME SESSION D'ATELIERS (3 ATELIERS AU CHOIX)

ATELIER 4 : Bilan de la procédure prud'homale et prospective : comme un outil pour lutter contre l'encombrement

TOUT
NIVEAU

Modératrice : **Laurence JUNOD-FANGET**, avocate au **barreau de Lyon**, ancienne bâtonnière, présidente de la commission Règles et usages du **CNB**

Intervenants :

Christophe CARRÈRE, président du **Conseil de prud'hommes de Paris**

Bernard AUGIER, vice-président du **Conseil de Prud'hommes de Lyon**

Frédéric SICARD, avocat au **barreau de Paris**, ancien bâtonnier

Alexis BUGADA, professeur à l'**Université d'Aix-Marseille**, directeur du **CDS - Unité de recherche Centre de Droit Social**

ATELIER 5 : Comment prévenir et traiter les RPS : focus sur l'enquête interne et l'avocat enquêteur

TOUT
NIVEAU

Modératrice : **Nathalie ATTIAS**, avocate au **barreau de Paris**, membre du Bureau du **CNB** et de la Commission Droit et entreprise

Intervenants :

Stéphane DE NAVACELLE, avocat aux **barreaux de Paris et New York**

William FEUGÈRE, avocat au **barreau de Paris**

Wilfrid SAMBA-SAMBELIGUE, avocat au **barreau de Grenoble**, ancien bâtonnier, ancien membre du **CNB**

Gilles RIOU, psychologue-enquêteur, président d'**Egidio**

ATELIER 6 : Crise sanitaire et appréciation du motif économique du licenciement

TOUT
NIVEAU

Modératrice : **Marie-Laure VIEL**, avocate au **barreau de Saint-Quentin**, ancienne bâtonnière, vice-présidente de la commission Exercice du droit et membre de la commission Formation professionnelle du **CNB**

Intervenants :

Clarisse SURIN, avocate au **barreau de Paris**, membre de la commission Droit et entreprise du **CNB**

Pierre COMBES, avocat au **barreau de Lyon**

18h15

FIN DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL





ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMATION

TARIFS

350€ TTC (291,67€ HT) pour toute profession*.

Le montant des frais d'inscription est un tarif unique pour toute profession, vous donnant un droit d'accès à la formation en présentiel ou un droit d'accès à la formation en ligne.

* **Pour les magistrats :** Conditions tarifaires : prise en charge par l'ENM

Veuillez contacter le service événement : evenement@cnb.avocat.fr

FORMATION CONTINUE

JUSQU'À
7 HEURES DE
FORMATION
DÉLIVRÉES

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit **jusqu'à 7 heures de formation** délivrées au cours de cette journée.

Une attestation de fin de formation précisant le nombre d'heures effectivement suivies en direct vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR LE FIF PL :

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF PL dans la limite des critères 2021 des avocats libéraux.

Toute demande de prise en charge devra être effectuée auprès du FIF-PL (www.fifpl.fr) en indiquant le n° de déclaration d'activité de l'organisme de formation : **11753216075**.



Spécialisation :
Droit du travail
Doit de la sécurité sociale
et de la protection sociale



Niveaux de formation :

Tout niveau * (Actualisation : tout public et vie professionnelle)

Débutant * (Niveau 1 : acquisition des fondamentaux)

Expert * (Niveau 3 : s'adressant aux spécialistes et praticiens de la matière)

Les ateliers sont animés par des intervenants qui sont experts dans leurs domaines, les ateliers sont néanmoins accessibles à tous les avocats exerçant le droit social.



Public visé : Avocats, élèves avocats, magistrats et autres professionnels du droit concernés



Prérequis : Avoir déjà acquis les fondamentaux en matière de droit social



Objectifs pédagogiques : À l'issue de la formation, les apprenants seront à jour des évolutions législatives et réglementaires récentes en matière de droit social pour adapter leur pratique professionnelle



Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Suivi à distance ou en présentiel des conférences et ateliers, production de documents pédagogiques, co-animateurs d'ateliers, mises en situation pratique et conférences, les participants pourront interagir en posant des questions sur place ou en ligne.



Mode d'évaluation de la formation :

À l'issue de la formation, chaque participant remplira une fiche anonyme d'évaluation des acquis et de la qualité de la formation.



REPLAYS

Les replays de la formation seront disponibles a posteriori sur la plateforme événementielle des EGDS et **accessibles uniquement aux participants s'étant inscrits**.

Le visionnage des relays ne donnera pas lieu à la délivrance d'heures de formation.



ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT SOCIAL

LE 28 GEORGE V

28 avenue George V
75008 Paris

Métros / RER :

George V ligne 1
Alma Marceau ligne 9
Charles de Gaulle Étoile
RER A, Ligne 2 et Ligne 6

Parking :

19 Av. George V



Pour accéder au 28 George V, il vous sera demandé de **présenter un pass sanitaire valide**.

Plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Nous vous remercions de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Aucun accès ne sera autorisé même temporaire sans présentation du pass sanitaire.

FORMAT : 1 journée, 3 conférences, 2 sessions de 3 ateliers

FORMATION CONTINUE : jusqu'à 7 heures de formation délivrées

PARCOURS DE FORMATION :

Tout niveau* (Actualisation), Débutant* (Niveau 1) Expert* (Niveau 3)



INFOS & INSCRIPTION :

Inscrivez-vous en ligne sur : www.cnb.avocat.fr

Assistance inscriptions : par téléphone au +33 (0)9 70 75 29 65 ou par e-mail à egds2021@cnb.avocat.fr

Référent administratif et pédagogique : Service événement du Conseil national des barreaux

E-mail : evenement@cnb.avocat.fr – Téléphone : +33(0)1 53 30 85 65

Référent handicap : Vanessa Chaulvet – e-mail : v.chaulvet@cnb.avocat.fr – téléphone : +33(0)1 86 21 66 47

#EGDS2021  

www.cnb.avocat.fr